

DEL2024_05_093

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE DE 21 M² SISE 169 AVENUE JEAN JAURES POUR 7 400 EUROS

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

La Ville de Montfermeil est propriétaire d'un terrain cadastré R n°278 situé 165-169 avenue Jean Jaurès, site de l'ancien marché de Barrière Blanche, déclassé par délibération du 24 janvier 2018.

Dans le cadre de la cession de ce terrain à la SCI FB INVEST, approuvée par délibération du 30 juin 2022, un relevé de géomètre a été effectué.

Ce relevé de géomètre laisse apparaître que les limites parcellaires avec la propriété voisine, située au 171 avenue Jean Jaurès, ne sont pas adéquation avec le bâti présent sur cette parcelle. Ainsi, l'emprise bâtie de la propriété voisine est en débord sur une surface d'environ 21 m² sur la propriété communale.

Afin de régulariser cette situation historique, il a été convenu avec la SCI DAVID, propriétaire du bien situé 171 avenue Jean Jaurès, de lui céder au prix de 7 400€, fixé par les domaines, la surface de 21 m² correspondant au débord de sa construction sur le terrain communal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018/004 du Conseil Municipal du 24 janvier 2018 prononçant la désaffectation et le déclassement du domaine public du terrain communal sis 169 avenue Jean Jaurès,

DEL2024_05_093

Vu la délibération n°2022_06_085 du Conseil Municipal du 30 juin 2022 approuvant la cession de la propriété communale située 169 avenue Jean Jaurès cadastrée R n°278 à la SCI FB INVEST,

Vu le relevé de géomètre réalisé le 2 février 2024 par le cabinet Géo-Infra à la demande la Ville, propriétaire de la parcelle suscitée,

Vu le débord de l'emprise bâtie de la propriété voisine sur le terrain communal sur une surface de 21 m²,

Vu les accords intervenus avec la SCI DAVID, propriétaire de la parcelle voisine sise 171 avenue Jean Jaurès, pour une cession de cette emprise pour un montant de 7 400 €,

Vu l'avis des domaines en date du 28 février 2024,

Considérant qu'il est nécessaire, pour régler cette situation historique, de céder une emprise foncière de 21 m² à la SCI DAVID, correspondant au débord de sa construction sur la propriété communale du 169 avenue Jean Jaurès, pour un montant de 7 400 €,

Considérant que cette cession permettra de rétablir des limites parcellaires cohérentes, en adéquation avec la réalité du terrain,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De céder une emprise foncière de 21 m² à la SCI DAVID, propriétaire du terrain sis 171 avenue Jean Jaurès, pour un montant de 7 400€, afin de régulariser un débord de construction sur la propriété communale du 169 avenue Jean Jaurès.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document afférent.
3. De dire que le recette est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

